



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20117100

e,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

29 SEP. 2020

DIVISION MONS

MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : 0739 650 932

Nom

02 -10- 2020

(en entier) : **PARC LOGISTIQUE HAUTRAGE**

(en abrégé) :

BELGISCH STAATSBLED

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Rue de la Croisette 17, 7334 Saint-Ghislain (Hautrage)****Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs, délégation de pouvoir**

Prise de décision écrite unanime des actionnaires de la S.R.L. Parc Logistique Hautrage le 20 août 2020.

L'unique actionnaire de la S.R.L. Parc Logistique Hautrage, dont le siège social est sis à 7734 Saint-Ghislain (Hautrage), Rue de la Croisette 17, prend les décisions écrites suivantes:

L'actionnaire prend acte de la démission de l'administrateur suivant en date de ce jour :

-La S.R.L. Artas, ayant son siège social à 3500 Hasselt, Capucienestraat 3 bte 1.01, TVA BE 0627.647.309, RPM Anvers division Hasselt, avec représentant permanent monsieur Martijn Wanten.

L'actionnaire appelle aux fonctions d'administrateur, à compter de ce jour:

-La S.R.L. Torka, ayant son siège social à 3500 Hasselt, Vijversstraat 36, TVA BE 0738.476.836 RPM Anvers division Hasselt, dont a été nommé représentant permanent monsieur Sven Bogaerts, domicilié à 3500 Hasselt, Vijversstraat 36 ;

-La S.R.L. Axko, ayant son siège social à 1540 Herne, Leenstraat 21, TVA BE 0863.629.897, RPM Bruxelles, dont a été nommé représentant permanent monsieur Stefaan Verschuere, domicilié à 1540 Herne, Leenstraat 21.

Compte tenu de la décision précédente, le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suite :

-La S.R.L. Torka, ayant son siège social à 3500 Hasselt, Vijversstraat 36, TVA BE 0738.476.836 RPM Anvers division Hasselt, avec représentant permanent monsieur Sven Bogaerts ;

-La S.R.L. Axko, ayant son siège social à 1540 Herne, Leenstraat 21, TVA BE 0863.629.897, RPM Bruxelles, avec représentant permanent monsieur Stefaan Verschuere.

L' actionnaire donne procuration à chaque administrateur de la société et à monsieur Eric Haenen, ayant ses bureaux à 3500 Hasselt, Ilgatlaan 3, agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de pouvoir remplir toutes les formalités nécessaires ou utiles aux décisions précitées, y compris la signature et le dépôt de la demande de modification de l'enregistrement de la société auprès des services de la Banque Carrefour des Entreprises, le dépôt de tous les documents auprès du greffe compétent et les formalités nécessaires à la publication des décisions prises en les Annexes au Moniteur belge. À cette fin, le mandataire peut faire toutes les déclarations au nom de l'entreprise, signer tous les documents et documents et, plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Eric Haenen
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).